



- 1.1 Le rôle de l'architecte d'intérieur
- 1.2 Les champs d'activité
- 1.3 La programmation
- 1.4 La mise en forme du projet
- 1.5 Les autorisations administratives
- 1.6 L'exécution avec le choix des exécutants
- 1.7 Le chantier

Test de connaissances n° 1



Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

1.1 Le rôle de l'architecte d'intérieur

Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

L'architecte d'intérieur est un créateur assurant la conception ou la transformation des espaces intérieurs.

Il dirige les chantiers et possède des connaissances à la pointe de toutes les modes en matière de Design et Déco.

L'architecte d'intérieur associe dans sa création toutes les dimensions de la connaissance et de la conscience. C'est un généraliste dont le but n'est pas seulement de déterminer la forme d'un objet ou d'un espace, mais plutôt de proposer une vision globale de l'art de vivre le temps présent.

Dans la mission complète, l'architecte d'intérieur (maître d'œuvre*) doit :

- . concevoir l'œuvre,
- . assister son client (maître d'ouvrage*) pour engager les marchés d'entreprises,
- . assurer la direction générale de l'exécution des travaux,
- . assister son client pour réceptionner et régler les ouvrages.

Qu'est-ce qu'un maître d'œuvre ?

C'est la personne physique ou le plus souvent la personne morale qui réalise le projet à partir des besoins, des objectifs, des délais et des coûts fixés par le maître d'ouvrage. Il est responsable des méthodes, des techniques et des personnes qu'il mobilise pour réaliser le projet. La fonction de maître d'œuvre est notamment exercée par les architectes.

Qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage ?

C'est la personne physique ou le plus souvent la personne morale qui exprime le besoin, fixe les objectifs, l'enveloppe budgétaire et les délais souhaités pour le projet. Elle désigne le maître d'œuvre, et conclut avec lui les contrats d'étude et les contrats d'exécution des travaux avec les entreprises.

Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

1.2 Les champs d'activité

L'architecte d'intérieur intervient spécifiquement dans trois domaines :

- conception d'espaces : habitat, commerce, bureaux, spa....
- design de produits : Mobilier, luminaire, objet...
- communication : décor de théâtre, de télévision, image d'entreprise...

Quel que soit le type de chantier, l'architecte d'intérieur cumule les fonctions de créateur et de chef de projet, tout en tenant compte impérativement des désirs du client, de la technique, du budget, du lieu...

Il joue avec les volumes, les couleurs, les matériaux et les éclairages.

L'architecte d'intérieur doit aussi assurer la direction générale de l'exécution des travaux. Il est responsable du projet jusqu'à sa finition. Il doit assister son client pour réceptionner et régler les ouvrages et respecter un planning.



Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

L'architecte d'intérieur a une mission qui s'effectue en plusieurs étapes. Ces étapes vont impliquer des intervenants différents.

Quelles sont ces étapes ?

1. La programmation : définition du projet.
2. La mise en forme du projet avec le contrat de mission.
3. Les autorisations administratives avant d'effectuer des travaux s'ils ont lieu.
4. L'exécution avec le choix des exécutants.
5. Le chantier.



1.3 La programmation

La pièce importante du projet est le programme.

Selon le type de programme, le maître d'œuvre devra répondre à une qualification différente.

Le programme consigne par écrit l'ensemble des informations nécessaires au client et à son architecte d'intérieur pour entreprendre une œuvre en bonne intelligence.

Très détaillé, il comportera entre autres les schémas de fonctionnement, la distribution des espaces...

Si le maître d'ouvrage ne peut le faire lui-même, il fera appel à des professionnels et pourra déclencher des études de faisabilité, des diagnostics...

Le programme est un document contractuel : Il définit l'objet de l'étude sur lequel s'appuie le contrat de mission.

Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ?

1.4 La mise en forme du projet avec le contrat de mission

Le projet va être assuré grâce à la mise en forme du programme. L'architecte d'intérieur va lui donner une réalité physique mais également économique.

Ce document stipule :

- . les droits et obligations des parties (responsabilités mutuelles...),
- . l'objet du projet,
- . l'aspect financier de l'opération (coût d'objectif),
- . les limites de la mission (complète ou partielle),
- . les conditions de rémunération de l'architecte d'intérieur,
- . la signature du contrat qui est le point de départ du travail

Cette mission peut être sous forme d'esquisse (normalement pas de perspective mais elle est souvent demandée et même quelquefois le point de vue est imposé).

